



## Communiqué de Presse - 21 décembre 2016 **Amélioration du Crédit d'Impôt International**

Film France, la FICAM, le SPFA se félicitent de l'adoption de la loi de finances pour 2017 qui proroge jusqu'en 2019 le crédit d'impôt international pour les œuvres audiovisuelles et cinématographiques et abaisse de 1 M€ à 250 K€ le seuil des dépenses minimales en France pour pouvoir en bénéficier.

Nous tenons à remercier tout particulièrement et chaleureusement Messieurs les députés Patrick Bloche, Razzy Hammadi et Bruno Le Roux qui ont défendu avec conviction le crédit d'impôt international ainsi que l'ensemble des députés qui ont voté le maintien du dispositif et son amélioration.

Nous rappelons que le crédit d'impôt international a fait la preuve de son efficacité, puisque les dépenses en France de projets bénéficiant du dispositif ont évolué de 57 M€ en 2015 à 152 M€ en 2016. Sa suppression, pourtant envisagée lors des débats, aurait de façon incompréhensible, mis en péril plusieurs milliers d'emplois en France, en particulier dans le secteur de l'animation où un quart des effectifs auraient été directement impactés.

Les professionnels et le CNC s'en sont légitimement émus et se sont mobilisés. Nous leur adressons nos plus sincères remerciements.

La confirmation du crédit d'impôt international, assortie de l'abaissement du seuil des dépenses requises, permettra non seulement d'attirer sur notre territoire de nouveaux tournages de films en prises de vues réelles et fabrications d'œuvres d'animation, notamment en provenance des pays émergents, mais surtout de d'enranger des commandes de prestations d'effets spéciaux numériques (VFX) et de post production pour lesquelles le seuil de 1M€ représentait jusqu'à présent un obstacle rédhibitoire.

Cette réforme, attendue des professionnels, sera un puissant levier pour le secteur des VFX français afin de lui permettre de gagner des parts de marché à l'international.

**Film France**, soutenue par le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée, réunit le réseau des commissions du film et a pour mission de promouvoir les tournages, la post-production et l'animation en France.

Contact :

Valérie Lépine-Karnik, déléguée générale  
06 62 58 96 95 / valerie@filmfrance.net

---

**La FICAM** est une organisation professionnelle française, qui regroupe près de 150 entreprises dont l'activité couvre l'ensemble des métiers et du savoir-faire technique de l'image et du son. Ces entreprises représentent un chiffre d'affaires global de 1 milliard d'euros et emploient plus de 10 000 salariés.

Contact :

Ficam – Jean-Yves Mirski, délégué général :  
06 17 01 14 03 / jean-yves.mirski@ficam.fr

---

**Le SPFA - Syndicat des Producteurs de Films d'Animation** rassemble les studios et producteurs délégués d'œuvres d'animation (longs métrages et séries TV) installés sur le territoire français et a pour mission de promouvoir et de défendre le secteur de l'animation en France qui emploie plus de 5 000 personnes.

Contact :

SPFA – Stéphane Le Bars, délégué général :  
06 60 23 53 96 / s.lebars@spfa-france.fr